

La Revue Militaire Suisse en 1944

Autor(en): **Bach / Moser, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **129 (1984)**

Heft 10

PDF erstellt am: **03.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-348630>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Revue Militaire Suisse en 1944

Contexte

- Début octobre, Pétain et Laval sont « transférés » à Sigmaringen.
- Le 2, alors que les Alliés rompent la ligne Siegfried, l'armée insurrectionnelle polonaise capitule face aux Allemands.
- Le 7, création de la Ligue Arabe (Egypte, Syrie, Liban, Irak, Jordanie).
- Le 10, publication du projet des Nations Unies. Les Russes sont à la Baltique, à Memel. Les Britanniques occupent Corinthe et le Péloponnèse (le 14, ils seront maîtres d'Athènes).
- Le 14, mort de Rommel à Ulm.
- Le 16, la Wehrmacht occupe Budapest, tandis que Tcherniakovsky attaque en Prusse orientale.
- Le 18, levée en masse en Allemagne, tandis que Petrov pénètre en Tchécoslovaquie et que Tito et Tolboukhine libèrent Belgrade.
- Le 20, Laval est condamné à mort, Horthy qui a demandé l'armistice le 15 est arrêté par les Allemands et les Américains débarquent à Leyte, aux Philippines.
- La fin du mois voit la chute d'Aix-la-Chapelle, le nettoyage de l'Escaut, les Soviétiques en Yougoslavie, la reconnaissance du Gouvernement provisoire français, une bataille aéronavale aux Philippines, l'apparition d'avions-suicides japonais et l'armistice entre la Bulgarie et les Alliés.

Lu dans le numéro d'octobre 1944

Les 70 ans du Général Guisan

C'est dans l'intimité de sa famille que le Général Guisan a voulu fêter avec simplicité le 70^e anniversaire de sa naissance. Sans doute désirait-il, en passant cette journée dans sa maison de Pully, échapper à toute manifestation publique, se consacrer pendant quelques heures uniquement à son foyer. Mais le Général n'appartient plus exclusivement aux siens ; le peuple et l'armée l'ont adopté et ont tenu, particulièrement ce jour-là, à lui prouver leur reconnaissance et leur attachement. Aussi bien, des milliers de lettres et de télégrammes lui sont-ils parvenus de toute la Suisse, de l'humble message d'un soldat ou d'un civil aux épîtres officielles des autorités constituées.

Lorsque, le 30 août 1939, à la veille de la mobilisation de guerre, le colonel cdt de corps Guisan fut élevé au rang de général et de commandant en chef de l'armée, cet acte solennel était le juste couronnement d'une brillante carrière. Mais le Général allait au-devant de lourdes responsabilités, dont la plus importante, sur le plan moral, était de justifier, aux yeux du peuple suisse, la confiance placée en lui.

En marge des multiples témoignages de gratitude individuels dont le Général fut récemment l'objet, l'ensemble de notre presse a tenu à rendre hommage à ce grand chef, dont l'autorité n'a cessé de s'affirmer d'une façon toujours plus marquée. On n'a pas manqué, à cette occasion, de retracer l'œuvre accomplie par lui pendant ces cinq années de service actif; de souligner avec quelle souplesse intellectuelle le Général a constamment adapté aux circonstances mouvantes de la situation en Europe les plans de notre défense nationale; avec quel esprit méthodique il a amélioré l'instruction et l'armement de nos troupes; avec quelle bienveillance il s'est penché sur le moral et le bien-être de ses soldats.

Cinq ans de «neutralité armée» — qui n'est ni la guerre ni la paix — ont rendu singulièrement délicate la tâche de notre commandant en chef. Obligé de constamment tenir compte à la fois des exigences militaires et de la situation économique du pays, il a dû faire preuve de bon sens et de réalisme pour concilier des intérêts souvent contradictoires. Et le peuple sait aujourd'hui que les décisions du Général — et notamment ses rappels de troupes sous les armes — sont toujours basées sur une claire vision de la situation stratégique et des besoins de notre défense nationale. Le peuple suisse, comme l'armée, a confiance dans le chef qu'il a choisi et chargé de maintenir l'intégrité de son sol. (...)

La rédaction

Instruction dans la cadre de la cp fus pendant les relèves

(...) *Instruction aux armes et tirs.*

On exécute dans chaque service de relève des tirs au fusil au stand à 300 m. Ils sont excellents, mais insuffisants pour les bons tireurs. Ces tirs d'école ne donnent pas les réflexes nécessaires au combat: ceux de la charge, du pour-tirer-arme, de l'estimation de la distance du but et de l'adaptation de la hausse à cette distance. En outre, le visuel de la cible A a 60 cm, soit trois fois la largeur d'une tête d'homme.

On peut constater que dans les exercices de combat exécutés par des subdivisions, le tir est souvent d'une précision médiocre. On tire dans le bleu, sans souci d'atteindre le but, poussé par une certaine fièvre à faire du bruit.

Il faut commencer par sélectionner les bons tireurs qu'on entraînera aux tirs de vitesse. On réservera aux mauvais les tirs d'école sur cibles A ou B.

Il sera bon que l'on fasse exécuter, à titre d'entraînement aux tirs de cbt, des tirs sur cibles de campagne fixes d'abord, puis disparaissantes, ou figurant un homme marchant, courant, rampant, etc.

Ces tirs peuvent être exécutés contre une ciblerie. L'avantage sur les tirs faits dans le terrain est que le nombre des touchés peut être facilement et plus rapidement relevé.

Exercice tendant à augmenter la rapidité et la sûreté dans le

maniemment du mousqueton. (Sans cartouche.)

L'exécutant observe d'un couvert un secteur de terrain. Sur un signe du directeur de l'exercice, un soldat se lève, reste 3-4 s debout, puis se jette dans le couvert. Il s'agit, pour le tireur, de faire son «pour-tirer-arme», d'épauler, de viser et d'effectuer le départ du coup.

(Avoir soin de faire retirer les cartouches avant l'exercice!)

On peut varier l'exercice de la façon suivante:

- a) Le tireur est dans la position à genoux, assis, debout.
- b) Le tireur est debout, l'arme à terre.
- c) Le soldat-cible lance une grenade.
- d) Le soldat-cible fait un bon de 3 à 5 m.
- e) Pendant 6 s, 2-3 sdt font des bonds, tirent, etc.

On exercera fréquemment des combats à deux, avec cartouches à blanc.

Tirs à balles

Chaque fois que les conditions de sécurité le permettent, on fera exécuter des tirs à balles sur des cibles F., H. ou G. se levant inopinément, en différents endroits du terrain.

Il faut beaucoup exercer le tir debout, de préférence après un effort physique: marche, exercice de combat, piste d'obstacles; ce tir exigeant une grande concentration.

On peut imaginer un grand nombre d'exercices où le tireur doit par

exemple tirer les deux cartouches de son magasin sur une cible placée à une distance de 100 m, avancer de 20 m en rechargeant son arme et continuer le tir jusqu'à ce que la cible disparaisse (après 20 s).

On peut faire tirer deux premières cartouches *couché* et les autres *debout*.

Le tireur est couché, se lève et fait son pour-tirer-arme quand la cible apparaît. Feu libre. (Cible F.-8 s 70-100 m.)

Deux cibles F. serrées l'une contre l'autre se déplacent latéralement de 15 m.

Trois cibles surgissent, chacune trois fois, à l'improviste et restent 3 s visibles.

Une cible se déplace latéralement avec un mouvement d'ondulation.

Il faut faire en sorte que le tireur doive recharger son arme pendant ces exercices, se déplacer, changer de position (debout-couché-à genoux), se jeter dans un couvert pour y ouvrir le feu au moment où la cible apparaît, etc. (...)

Plt Bach

La motorisation de l'armée après la guerre

(...) Au point de vue militaire, c'est le camion automobile qui occupe la première place. Son développement dépend du trafic marchandises et des prescriptions légales. Les différentes catégories résultent de l'emploi du camion dans le trafic à grande et à

courte distance. L'espace disponible y joue le rôle essentiel. Pour un pays comme la Suisse, petit, montagneux et fortement peuplé, l'automobile, tout particulièrement le camion, est le moyen de circulation idéal. Les lois actuellement en vigueur, répartissant le trafic à l'avantage du chemin de fer, sont trop étroites et trop mesquines. En conséquence, le parc automobile est restreint et la motorisation maintenue à un degré inférieur. Il ne faut pas que le progrès et la motorisation de l'armée soient entravés par des prescriptions limitant l'emploi de moyens de circulation rationnels et économiques. Cela serait directement contraire aux efforts tendant à constituer une économie publique saine et à créer des occasions de travail. On fera donc bien de réviser les lois concernant le trafic ferroviaire et automobile et d'éliminer des chemins de fer secondaires sans rendement. Pour l'organisation de la circulation automobile en temps de paix, seuls l'intérêt général et la mobilisation de l'armée doivent entrer en ligne de compte, et non l'intérêt particulier de tel ou tel groupement. Les possibilités de circulation sont les conditions primordiales de la prospérité du pays et de la motorisation de l'armée. (...)

Cap E. Moser

Commentaires sur la guerre actuelle

(...) Donc, disent les Allemands, appliquons d'une manière améliorée et sur une plus grande échelle ce qui nous a

causé tant de mal dans les territoires occupés de l'Est et de l'Ouest. D'où ces appels à la guerre populaire des journaux allemands. Un article, spécialement remarqué du *Völkischer Beobachter*, interdit au peuple allemand, sous peine de mort, toute collaboration avec l'occupant. Il est curieux d'y retrouver, sinon les mêmes phrases, du moins les mêmes idées prêchées en son temps par le maquis français.

Grâce à l'organisation supérieure en cours d'exécution, le rendement de cette guerre populaire doit être, naturellement, «d'une tout autre classe que celle menée par les bandits soviétiques ou les partisans de Tito».

«Personne d'entre nous ne pactisera avec l'occupant, avec l'ennemi quel qu'il soit. Celui qui le servira sera, le lendemain, un homme mort. Aucun gouvernement, aucun tribunal ne subsistera plus d'un mois. Tout fonctionnaire qui aura prêté la main à l'ennemi se retrouvera à sa table de travail, terrassé par la mort qui le guette. Tout juge qui condamnera un Allemand, dans le sens désiré par l'ennemi, sera pendu la même nuit à l'espagnolette de sa fenêtre.»

Nous connaissons le style et les menaces du *Schwarze Korps*, l'organe officiel des S.S., et il faut faire la part de l'intimidation. Il n'en demeure toutefois pas moins vrai que de tels articles créeront un état d'esprit qui peut provoquer de sérieuses difficultés aux futurs occupants de l'Allemagne (...)

